

Réunion du Comité de Pilotage pour la fusion des 7 Communautés de Communes de l'arrondissement d'Ambert

Réunion 1

Le 10 décembre 2015 à 14h au SIVOM d'Ambert, s'est réuni le Comité de Pilotage constitué, pour sa première réunion de lancement, des présidents des 7 EPCI et de leurs directeurs.

Élus présents :

- Daniel BARRIER, président de la Communauté de Communes Livradois-Porte d'Auvergne (CC LPA)
- Michel BRAVARD, président de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ance (CCVA)
- Jean-Luc COUPAT, président de la Communauté de Communes du Haut-Livradois (CCHL)
- Jean-Claude DAURAT, président de la Communauté de Communes du Pays d'Arlanc (CCPAr)
- Yves FOURNET FAYARD, président de la Communauté de Communes du Pays d'Olliergues (CCPO)
- Guy GORBINET, président de la Communauté de Communes du Pays d'Ambert (CCPAm)
- Gérard GRENIER, président de la Communauté de Communes du Pays de Cunlhat (CCPC)

Directeurs présents :

- Céline BOUTELOUP (CCPO)
- Olivier GALLO-SELVA (CCPAm)
- Marielle GIRAUD (CCHL)
- Manon GUIRIMAND (CCPAr)
- Louis-Jean GOUTTEFANGEAS (CCPO)
- Eleonore MELIS (CCLPA)
- Johan ROUGERON (CCVA)

Excusée :

- Florence USANNAZ (CCPC)

M. Jean-Claude DAURAT, en tant que président du SIVOM d'Ambert, ouvre la réunion.

Dans un premier temps, les présidents présentent un **état des lieux des votes du Schéma Départemental de Coopération Intercommunal (SDCI)** sur les 7 territoires.

CCVA : avis non favorable, avec une demande d'abstraction des frontières départementales dans le cadre de rapprochements envisagés par certaines communes du Pays du Forez et du Pays d'Ambert.

CCHL : prend acte du SDCI, mise en avant d'un déni de démocratie envers les élus en place qui sont débarqués en cours de mandat.

CCPAr : 3 communes ont voté contre (parfois avec réserves) et 6 communes ont voté contre, la CCPAr prend acte avec réserves

SIVOM d'Ambert : prend acte avec réserves

CCPO : majorité d'abstention dans les votes mais validation

CCLPA : pour sans réserve

CCPC : 6 abstentions, SDCI validé avec rejet du calendrier

CCPAm : majorité de communes pour, vote de la CC : 21 pour, 6 contre, 1 nul et 1 blanc, une motion émettant des réserves sur le calendrier a été rejetée, mention faite des élus communautaires qui disparaissent.

Les directeurs présentent à tour de rôle la méthodologie de travail proposée ainsi que les différents temps proposés en terme de calendrier avant et après la fusion au 01/01/2017.

Rappel des différents temps de travail :

- **Temps 0** : Présentation de la réforme et expliquer la méthodologie, le calendrier, l'ambition commune (décembre 2015 à janvier 2016)
- **Temps 1** : Vers une charte de développement commune pour un projet commun, simple et consensuel (novembre 2015 à avril 2016)
- **Temps 2** : Le temps des études complémentaires (mars 2016 à juin 2016)
- **Temps 3** : Accompagner le changement et assurer la transition (juillet à novembre 2016)
- **Temps 4** : un EPCI au service du territoire dès sa création au 1^{er} janvier 2017

La parole est ensuite donnée aux Présidents afin de présenter leurs remarques et prendre en compte leurs amendements, pour ensuite prendre acte des décisions finales.

CCPC : le T1 est indispensable, il faut par contre considérer l'existant pour ne rien laisser de côté, reprendre les compétence de chacun pour fonctionner. Le T3 pourrait peut être arriver avant le T2. Accueillir de nouvelles populations, améliorer et créer les services de proximité sont primordiaux. La future charte est un document généraliste qui devra donner les grandes lignes d'un futur projet de territoire.

CCLPA : la charte et le projet de territoire restent l'affaire des élus. La reprise de l'existant et l'organisation fonctionnelle sont le plus important et nécessaire pour le futur EPCI car le calendrier est serré. C'est une étape d'intégration à ne pas loucher.

CCVA : le fil rouge du projet reste à déterminer, mais il est évident que les problématiques communes et les éléments fédérateurs sont présents. Il s'agira d'élever le débat pour une ambition pour les 15-20 ans à venir. La démographie du territoire étant déclinante depuis plusieurs décennies, de grands objectifs sont à fixer et le reste en découlera. Valoriser les atouts, rassurer la population, attirer les nouveaux habitants. Concernant les agents il faudra veiller à leur donner des perspectives et leur donner envie de se les approprier, les former aux nouvelles missions.

CCPAm : veiller à ne pas perdre les agents lors de la fusion, notamment les cadres. S'interroger sur l'information et la participation des communes et sur la possibilité d'élargir, par exemple, le Comité de Pilotage aux Maires des communes les plus importantes (+ de 1000 habitants) ou de trouver un autre mode de représentation compatible avec le bon fonctionnement du Comité de Pilotage.

CCHL : la charte est vraiment le plus grand dénominateur commun à avoir pour avancer vers le projet de territoire. Les outils sont au service du projet politique. Nécessité d'associer les élus et la population. La légitimité des 7 présidents à fonder ce projet est réelle. Concernant la représentation des Maires dans le processus d'élaboration, elle passera par des réunions locales qui expliqueront et préciseront les avancées. Ces niveaux d'information passent par chacun des EPCI.

Il faut réinventer un avenir et aller de l'avant. Comment enrayer la baisse démographique ?

Association des services de l'état, aide financière avec DETR + aide via le contrat de plan état-région.

CCPO : légitimité totale des présidents des 7 EPCI pour faire évoluer le projet, ensuite information redescendante vers les élus. Il n'y a pas de raison de faire participer certains Maires et pas d'autres.

Le fait d'apprendre à se connaître et connaître tous les territoires est essentiel, c'est pourquoi, lorsque le projet et son état d'avancement est présenté dans un EPCI, il est essentiel que les 6 autres présidents soient invités à la réunion (et non pas un seul).

Le fait de prendre en compte l'existant est indispensable. Le territoire considéré a déjà une expérience commune avec l'élaboration des différentes chartes du Parc Livradois-Forez depuis sa création. La future charte de l'EPCI ne pourra pas se déconnecter de l'existant mais rajouter certains éléments non pris en compte qui peuvent faire l'objet de thématiques précises.

Considérer la future CC comme un outil de développement. La logique de population est déjà prise en compte dans des documents élaborés en commun : PLH, PLUI, SCOT, le tout dans un contexte plus profond de métropole Clermont-Ferrand, Saint-Etienne, Lyon.

L'information spécifique aux élus n'est pas nécessaire mais elle est à faire au sein de chaque EPCI.

Le projet est ambitieux mais il faut rester concret et réaliste. Le futur exécutif du nouvel EPCI devra prendre en compte le travail effectué dans un esprit de consensus pour s'appuyer dessus a priori et ne pas remettre en cause ce travail a posteriori dès sa mise en oeuvre sur ces bases.

Même si les avis ne sont pas tous favorables, le périmètre du futur EPCI sera arrêté sur les bases actuelles, les délibérations déjà prises ne sont qu'une façon de critiquer la méthode.

CCPAr : le travail présenté est de qualité, la démarche académique, rationnelle et cartésienne mais manque de pragmatisme. La grande difficulté sera d'harmoniser les spécificités de chaque territoire. Nécessité d'un état des lieux précis de chaque territoire en dégagant ensuite des points de convergence, des points durs à solutionner, ne pas bercer les gens dans l'illusion d'un projet trop ambitieux. Question du transfert géographique ?

Les directeurs terminent ensuite par la présentation de l'ébauche du projet de charte.

Relevé de décisions du Comité de Pilotage

Mandat est donné aux directeurs nommés par chaque EPCI pour constituer le **Comité Technique** qui permettra de travailler sur les différentes thématiques tout au long de l'année. Pour des thématiques plus précises, le Comité Technique pourra être étendu aux personnels concernés.

Le comité de Pilotage approuve à l'unanimité cette décision.

La question de la représentativité du SIVOM d'Ambert au niveau du Comité Technique est posée. M. DAURAT, précise qu'aucune exclusion n'est ressentie au niveau des agents du SIVOM, sachant que les agents concentrent leurs temps à leurs missions actuelles, mais les personnes référentes du SIVOM sur le sujet pourraient être Huguette RIGAUD et Jérôme TOURNIER.

Concernant la méthode de travail proposée,

Le comité de Pilotage approuve à l'unanimité la méthode de travail.

M. DAURAT propose que le SIVOM d'Ambert porte les **études** envisagées et nécessaires, la trésorerie du SIVOM pouvant le permettre en 2016. Il conviendra d'inscrire dans les budgets intercommunaux une dépense afférente au partage de l'autofinancement de ces études.

Le comité de Pilotage approuve à l'unanimité cette décision.

La question de la représentativité des 7 EPCI au niveau du Comité de Pilotage est posée.

Les 7 présidents proposent d'étendre la composition du Comité de Pilotage à chaque 1^{er} vice-présidents de chaque EPCI, afin d'élargir le niveau d'information et d'assurer la continuité de représentativité de chaque EPCI en cas d'absence d'un président. Les réunions thématiques intermédiaires seront plus ouvertes pour associer les personnes clés.

Le comité de Pilotage approuve à l'unanimité cette décision.

Banalisation de tous les mardis matins pour travailler à la fusion, certains mardis matins seront consacrés au Comité de Pilotage, d'autres au Comité Technique.

Le comité de Pilotage approuve à l'unanimité cette décision.

La prochaine réunion du comité de pilotage est fixée au mardi 12/01/2016 de 9h à 12h au SIVOM d'Ambert.